

Conseil de Quartier le compte-rendu

Village

Réunion du lundi 22 mai 2017 (Maison des associations)



Sylvie PIRIOT
coprésidente habitante



Liliane WEBLIEN
coprésidente élue



L'ACTIVITÉ DE VOTRE CONSEIL

➤ Questions de sécurité avec le représentant de la police municipale

- **Allée des Parcs (côté HPEL) :** des camionnettes immatriculées en Roumanie stationneraient régulièrement le samedi, dimanche et lundi et les occupants auraient des comportements ambigus. Le policier municipal indique que les équipages ont pris contact avec les propriétaires de ces véhicules. Il précise que ce sont des autoentrepreneurs qui exercent dans le métier de la ferraille et qui sont en règle dans ce domaine. En revanche certains véhicules stationnés trop longtemps ont été mis en fourrière.
- **Tram Hauts de Feuille :** une conseillère de quartier constate des regroupements de jeunes qui ont des comportements qui font peur aux usagers, ce qui conduit les parents à venir chercher les enfants en voiture. Le policier répond que l'installation d'une caméra dans ce secteur est à l'étude. Il précise que les équipages sont allés à la rencontre des personnes qui se regroupent rue Hélène Boucher au niveau du cheminement qui rejoint le chemin de la Côte. La police veille à ce qu'il n'y ait pas de nuisances pour les riverains ni de consommation de produits stupéfiants et reste attentive à la propreté des lieux.
- **Le parking du nouveau sentier Ménival / Village** serait utilisé comme une aire de camping par certaines personnes.

Le policier indique que les équipages se rendent régulièrement sur place et constatent effectivement que des déchets sont laissés sur les espaces de stationnement. Des agents de la police nationale et municipale ont déjà contrôlé certains individus.

- **Au parc technologique,** plusieurs bâtiments sont équipés d'alarmes avec sirènes extérieures.

Pendant le week-end de Pâques, des alarmes de la cité de l'environnement et d'une autre entreprise vers le numéro 1267 de l'allée des parcs ont sonné en alternance. Le policier indique qu'une réunion est organisée chaque année pour évoquer ces questions avec les entreprises du parc. La prochaine aura lieu en juin et l'agent fera remonter cette problématique.

Un conseiller demande quelle est la démarche à effectuer quand une voiture est garée sur un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite sur un parking privé d'un bailleur social ou dans une copropriété. Le policier indique qu'un arrêté municipal doit avoir été pris et renforcé par une signalisation horizontale et verticale. Si tout est conforme, l'automobiliste qui se gare sans y être autorisé doit s'acquitter d'une amende de 135 euros et peut voir son véhicule enlevé.

- **Montée de Chambéry :** une riveraine demande à la police municipale d'effectuer plus de passages car apparemment de plus en plus de personnes circulent en contresens et les places de parking en zone bleue dans la montée ne sont pas respectées. Le policier indique que les équipages qui sont allés sur place n'ont rien constaté de tel mais seront attentifs à ce sujet.
- **Rue Jacques Reynaud :** un riverain constate qu'il y a un peu moins de voitures garées sur les trottoirs, mais le problème persiste en particulier à partir de 18h.
- **Grande rue :** des riverains demandent des contrôles plus fréquents en particulier devant la boulangerie Leonard le midi car des automobilistes se garent sur l'emplacement réservé aux PMR sans disposer du macaron les y autorisant. La police sera attentive à cette problématique.
- **Abords du collège Boris Vian :** une conseillère de quartier évoque la dangerosité et le non-respect des passages piétons devant

le collège Boris Vian à la fois par les élèves et certains véhicules. Le policier indique que de nombreuses actions sont menées auprès de différentes classes et notamment l'action « droits et responsabilités », destinée à partager avec les élèves les règles de vie en société. Des actions sur la prévention routière sont également mises en place. La police municipale effectue des passages très réguliers en voiture banalisée ou à pied notamment dans le secteur des rues Flaubert et Feuillet où des incivilités à l'encontre des riverains ont été commises.

- **Rue de Chavorlay / Rue de l'Aviation :** une élève du groupe scolaire Jeanne d'Arc évoque la vitesse excessive des véhicules qui rend difficile la traversée des piétons le matin et en soirée. Les équipages de police prennent en compte cette question.

➤ Point d'informations sur le chantier au 62, Grande Rue

Une réunion a eu lieu en février dernier avec le promoteur et toutes les parties liées à ce chantier. L'objectif était de mieux signaler et sécuriser le chantier du point de vue de la voirie suite à quelques remarques de riverains. La Ville indique que l'Autorisation d'occupation du domaine public pour les travaux est valable jusqu'au 31 décembre 2017. Aujourd'hui, il n'y a pas de difficulté particulière sur ce chantier qui est suivi pour la voirie et la collecte des ordures ménagères par les services de la Ville et de la Métropole. La Ville veille aussi à ce que des véhicules ne stationnent pas sur le trottoir. Des riverains soulignent la nécessité de contrôler aussi à la propreté de la voirie après les passages des camions. Ils souhaitent que la Ville s'appuie encore plus sur la charte chantiers propres. Cette remarque est aussi formulée pour le chantier sur la rue de la cordière.

➤ Informations sur le sentier Ménival/Village, allée des Comtes de Saint-Priest : fin de travaux et inauguration le 14 juin

Ce projet est porté par les conseillers des deux quartiers depuis une dizaine d'années et a vocation à créer du lien entre ces deux secteurs et à proposer un nouvel itinéraire modes doux complètement sécurisé. ▼

Les travaux de réalisation de ce nouveau sentier piéton se sont achevés pour permettre l'amélioration des traversées piétonnes et de l'accès aux personnes à mobilité réduite. Des panneaux d'information ont été implantés dans le sentier et les différentes essences d'arbres sont mentionnées par des pancartes.

L'inauguration de ce sentier a eu lieu le mercredi 14 juin.

➤ Suite de la démarche de piétonisation de la Grande Rue : résultats de l'évaluation et perspectives

L'année dernière, la Grande Rue a été fermée à la circulation des automobilistes le 3^e dimanche du mois en juin, juillet, août, septembre et octobre. Cette expérimentation a fait l'objet d'une enquête administrée par l'Office du commerce. Les habitants interrogés sont globalement très favorables à la démarche de piétonisation. Plus de 91% des répondants ont exprimé que la Grande Rue était plus animée qu'à l'ordinaire les dimanches piétons et plus de 92% ont indiqué qu'il était plus agréable de faire ses achats les dimanches piétons. Les commerçants quant à eux sont plus réservés sur cette expérience. Toutes les parties prenantes dans ce dossier, à savoir l'Association des Commerçants de Saint-Priest, l'Office du Commerce, le conseil de quartier du quartier Village et les commerçants souhaitent que la Ville étudie un aménagement pérenne qui permette un réel partage de la voirie entre les automobilistes et les modes de déplacements doux, avec une plus grande sécurisation des piétons. Aujourd'hui, beaucoup d'habitants se sentent en difficulté lorsqu'ils souhaitent déambuler à pied ou à vélo sur la Grande Rue. La Ville et la Métropole étudieront à nouveau cette problématique en associant le conseil de quartier et les commerçants.

Après réflexion entre tous les partenaires, il a été décidé que les **dimanches 25 juin, 9 juillet, 10 septembre et 8 octobre**, la Grande Rue sera piétonne.

➤ Actualités du groupe de travail modes de déplacement doux

La Ville indique que la Maison du Vélo pourrait ouvrir ses portes près du lycée Condorcet au 1^{er} trimestre 2018. Il s'agit d'un espace où il sera possible de s'informer sur la pratique du vélo, de louer et de participer

à des ateliers de réparation de vélos. Aussi, une programmation voire des permanences « tournantes » d'un équipement de proximité à l'autre et sur le terrain, seront proposées pendant quelques mois pour être au plus près des habitants. Des partenariats seront développés notamment avec des projets de jeunes afin de préparer le lancement de l'activité dans le local du centre ville. La Ville rappelle que sa priorité consiste dans l'entretien et la création de nouvelles pistes cyclables.

• **Rue du Dauphiné** : pour une meilleure sécurisation des cyclistes, les usagers demandent une taille des arbres et arbustes

➤ Demande de création d'un groupe de travail interquartiers sur les risques environnementaux

Les conseillers souhaitent mettre en place un groupe interquartiers pour être informés sur des sujets comme les nuisances aériennes et le déclassement de l'A6/A7.

➤ Suite de la démarche déclin propreté

La charte déclin propreté a été signée en novembre 2015. L'objectif de cette charte est de sensibiliser tous les publics à la propreté de la ville. Une campagne de communication ludique et pédagogique l'accompagne. Aujourd'hui, la Ville a décidé pour amplifier cette démarche de sensibiliser en particulier les responsables des bars et restaurants qui disposent d'une terrasse sur le domaine public lors de la remise de l'arrêté qui les autorise. Désormais, l'attribution de ce droit à terrasse est conditionnée au respect de la propreté aux abords du commerce.

Les conseillers de quartier souhaitent que la direction d'Auchan soit alertée sur le nombre important de caddies qui se trouvent à l'arrêt du Tramway « porte des Alpes ». Ils constatent aussi l'insalubrité aux abords de l'arrêt « Europe-Université »

➤ Informations mairie

• **Retour sur le nettoyage de printemps** : 83 volontaires ont participé à cette manifestation citoyenne dans le quartier de Revaion qui accueillait aussi les habitants du Village.

• **Programme du Festival Music en ciel** : - La fête de la Musique, le 21 juin à partir de 18h place Salengro avec cette année le « Tremplin en ciel » qui permettra à 4 groupes de se produire après avoir été

sélectionnés au préalable par un jury.

- Le festival « Music en Ciel » les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet place Ferdinand Buisson avec la participation de nombreux artistes comme Yuri Buenaventura et le groupe Juveniles.

• **Ouverture du chemin Saint Martin** : Ce chemin est réservé aux modes de déplacements doux tous les dimanches de l'année. Un conseiller de quartier indique qu'il serait pertinent de poser une barrière plus longue qui ne permette pas le passage des motos. Les conseillers globalement apprécient cette initiative prise par la Ville.

? TOUR DE TABLE, QUESTIONS NOUVELLES

Une habitante demande des précisions sur l'enquête publique sur le Plan de Déplacements Urbains. La Ville indique que ce document concerne 73 communes et vise notamment à renforcer la mobilité alternative à la voiture particulière en continuant d'améliorer les transports en commun, les déplacements pour les vélos et les piétons. Les habitants intéressés peuvent consulter le document au service urbanisme de la Ville entre le 15 mai et le 20 juin tous les jours de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 sauf les lundi après-midi et jeudi matin.

• **Piscine Ulysse cœur rue de l'Egalité** : les riverains demandent que les conducteurs de bus qui déposent les enfants à la piscine ne stationnent pas sur le trottoir durant toute la durée de la sortie scolaire.

• **Grande Rue, Place de l'Eglise** : il y aurait une difficulté au niveau des priorités avec les voitures qui remontent et veulent s'engager.

• **Place Bruno Polga, devant la pharmacie du Soleil** : certains automobilistes ne comprennent pas qu'ils s'engagent dans une rue. Des panneaux priorité à droite existaient auparavant ce qui rendait plus lisibles les circulations.

• **Intersection rue Gambetta vers Carrefour Market** : des riverains constatent la difficulté de ce croisement quand des voitures arrivent du Château.

• **Rue François Raymond** : il y aurait un problème d'éclairage public.

VILLE DE SAINT-PRIEST

Contact mairie "Conseils de quartier" :

Vanessa Lemazurier

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : democratielocale@mairie-saint-priest.fr

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale

Place de l'Hôtel de Ville Charles Ottina

69800 Saint-Priest

Le Conseil de quartier « Village » c'est...

24 Conseillers de quartier (membres du bureau en gras) :

BAUD G., COEFFE V., CUSIN-MASSÉ P., DESCAMPS P., DOGER C., DORBEC J.-L.,

DUBOS J., DUBRUC M., DURAND-VALENTIN S., FAURE M.-A., FERNANDES F.,

GARCIA C., GERY M.-L., LAUGA V., MESBAHI N., PARENTHOEN M., PENA N.,

PILLON J.-J., PIROT S., RICHARD J., SAVARIN P., THEVENIOT M., VERGNOLLE M.,

VESCOVI A.-M.

